

Combats pour la justice : la médiation ne saurait remplacer l'action non-violente

Que se serait-il passé si Martin Luther King avait été médiateur plutôt que militant non-violent ? Une confrontation aurait été évitée, mais peut-être la ségrégation raciale aux Etats-Unis aurait-elle duré plusieurs décennies de plus... Réflexions sur les différences et les complémentarités de deux approches de la gestion des conflits.

La médiation est un outil essentiel pour la gestion non-violente des conflits. Nous en avons souvent parlé dans de précédents numéros de ce journal, et ne pouvons que nous réjouir de l'attention grandissante des médias généralistes à son égard. Encore faut-il savoir de quel type de médiation l'on parle, et ce qu'on en attend. Peut-être victime d'un effet de mode, la médiation n'est pas une panacée; elle ne saurait en particulier remplacer l'action non-violente, qui est par essence une confrontation.

"Que se serait-il passé si Martin Luther King avait choisi d'être médiateur plutôt que militant non-violent ?" C'est une femme membre de la communauté non-violente de l'Arche qui posait cette question pertinente et provocatrice, lors de Rencontres Médiation qui se sont déroulées l'été dernier au Cun du Larzac.

Belle question, en effet. Rappelons d'abord la genèse de l'action militante de King. En 1955, les Noirs de Montgomery, Alabama, étaient de plus en plus excédés par les bus de la compagnie "Jim Crow" et leurs conducteurs insolents. En l'espace de dix mois, cette année-là, trois Noirs avaient défié les réglementations en vigueur dans ces bus : tous trois furent arrêtés par la police et jetés en prison. Les autorités de la ville se contentèrent de classer l'affaire ou accusèrent les prévenus de désordre sur la voie publique. Le jeudi 1er décembre au soir, Mme Rosa Parks, couturière dans un grand magasin du centre ville, avait pris place dans l'autobus sur le premier siège libre derrière la section des blancs. Le bus se remplissant, le conducteur ordonna à Mme Parks de laisser sa place à un Blanc qui venait de monter. Mme Parks refusa de bouger. Elle avait fait ses courses après son travail et avait mal aux pieds. Fatiguée comme elle l'était, elle ne pouvait se faire à l'idée d'effectuer tout le trajet debout. Le conducteur menaça d'appeler la police. «Allez-y, appelez-la», soupira Mme Parks...



Rosa Parks aujourd'hui. Photo Keystone

Agée de 86 ans, la militante noire Rosa Parks a reçu ce printemps la Médaille d'or du Congrès américain. Les députés l'ont complimentée pour le "modest courage" dont elle avait fait preuve en 1955 en refusant de céder sa place à un Blanc. Hommage tardif... et un peu hypocrite. Mais le sourire de Rosa Parks est si lumineux qu'on lui souhaite d'inspirer de nouveaux combats civils, par exemple contre la peine de mort et un système de répression judiciaire particulièrement aberrant.

Deux policiers la traînèrent au commissariat où on rédigea contre elle un procès-verbal pour avoir enfreint la réglementation des autobus urbains. Mme Parks appela E.D. Nixon, un des dirigeants des sections de Montgomery de la NAACP (Association nationale pour le progrès des gens de couleur, créée en 1909) qui accourut pour payer la caution afin qu'elle soit relâchée. C'était la première fois qu'un Noir était poursuivi pour avoir enfreint les règlements ségrégationnistes de la ville. Nixon voyait dans cet impair historique le cas exemplaire qu'il attendait : «*Nous pouvons porter cette affaire devant la Cour suprême*, dit-il ce soir-là chez les Parks, *tout en organisant un boycott des bus*». Il dit tout cela à Martin Luther King qui, le soir même, proposa son église comme lieu de réunion. Un appel au boycott fut décidé pour le lundi 5 décembre. 7000 tracts furent distribués.

Le jeudi 8 décembre, le boycott était sérieusement installé quand King prit la tête d'une délégation qui devait rencontrer deux commissaires ainsi que deux représentants de la compagnie des autobus. La négociation échoua. Les responsables municipaux refusaient de prendre le boycott au sérieux. Le

maire convoqua une seconde rencontre mais la négociation échoua à nouveau pour ne plus reprendre. Ce fut donc la confrontation, longue et souvent très dure. Le boycott dura un an et de nombreux manifestants furent emprisonnés, dont King (140 jours). Un attentat fut même perpétré contre la maison de ce dernier.

Le 20 décembre 1956, l'ordonnance de la Cour Suprême des Etats-Unis arriva enfin à Montgomery, déclarant anticonstitutionnelles les lois de la ville et de l'Etat de l'Alabama imposant la ségrégation raciale dans les autobus. C'est ainsi que fut enfin abolie cette forme de ségrégation, mais à quel prix !

Le «cauchemar du médiateur»

Imaginons un instant qu'au lieu d'être militant, King eût été médiateur... Qui sait, peut-être aurait-il fait en sorte que Mme Parks et la compagnie de bus trouvent une solution à l'amiable ? Et la ségrégation raciale extrême, telle qu'elle existait à l'époque aux Etats-Unis, aurait peut-être duré des décennies de plus !

Le médiateur et théoricien étatsunien de la médiation John Paul Lederach qualifie ce scénario de «*cauchemar du médiateur*».

Certes, dans le contexte, King ne pouvait pas être lui-même médiateur, puisqu'il faisait partie du groupe victime de la ségrégation dans les bus. Par contre, la présence de médiateurs neutres et acceptés par les deux parties, lors des rencontres de négociation de décembre 1955, aurait peut-être permis un déblocage plus rapide de la situation, au risque de stopper le mouvement de masse pour les droits civiques qui, de Montgomery, a fini par gagner l'ensemble des Etats-Unis...

L'action non-violente et la médiation ont en commun de pouvoir être des outils au service du rétablissement de la justice, du respect de la personne et des droits de l'Homme : «*La non-violence est aux moyens ce que les droits de l'Homme sont aux fins*», soulignait l'historien Jacques Semelin dans NVA (n° 187). Et si l'on suit l'exemple de Martin Luther King, il est clair que c'est par l'action non-violente qu'il fallait changer la situation d'oppression dans laquelle la minorité noire des Etats-Unis était maintenue. L'action non-violente a permis aux Noirs de se constituer en pouvoir, d'être reconnus comme interlocuteurs et d'obtenir la reconnaissance réelle de leur égalité en droit.

Les actions non-violentes lancées ont permis d'interpeller l'opinion publique étatsunienne et internationale. Celle-ci peut exercer une force sur les pouvoirs ou les groupes oppresseurs. Le mouvement civique sut également utiliser la loi supérieure américaine, la loi fédérale, contre les lois de certains Etats du Sud qui lui étaient opposées. «*Si l'histoire a quelque chose à nous enseigner*, écrivait Martin Luther King (1), *c'est que le mal est par nature farouche et récalcitrant et qu'il ne lâche jamais volontairement prise sans livrer au préalable une résistance quasi fanatique. (...) Il serait fallacieux de s'imaginer que, seul, le recours à l'éthique et à la persuasion parviendra à faire régner la justice. Non pas qu'il soit inutile d'en appeler à la morale, mais il faut, en même temps, prendre appui sur une force de contrainte réelle.*»

Permettre toujours le dialogue

Par leur refus commun de la violence, médiation et action non-violente permettent toujours le dialogue entre les parties adverses. Elles donnent la possibilité aux personnes en souffrance de sortir d'une position éventuelle de victimes pour devenir actrices

La médiation : révolutionnaire ou conservatrice ?

Dans un entretien publié par Non-Violence Actualité (No 238, octobre 1999), Jacques Salzer, formateur en gestion des conflits et en médiation à l'Université de Paris IX, chercheur et lui-même médiateur, tente de définir en quoi les différentes pratiques de médiation qui se développent dans notre société la font évoluer dans le sens d'une plus grande prise en compte des gens, ou, au contraire, peuvent être un facteur de conservatisme social. Extraits :

"Je vois deux destins à la médiation. Soit elle peut être, à terme, conservatrice, c'est-à-dire qu'elle aura permis de maintenir les rapports de force tels qu'ils sont, en les rendant pacifiques, acceptables, et en laissant chacun à sa place; soit elle peut être "réformiste", voire "révolutionnaire", si elle est un moyen par lequel n'importe qui dans la société, confronté à un mal-être, face à un problème avec une personne, un groupe ou une institution, a un lieu dans lequel il peut le dire à un médiateur et à quelqu'un qui est responsable de cette situation. Mais cet aspect "révolutionnaire" suppose plusieurs conditions: que les médiateurs existent dans les différentes institutions (école, famille, quartier, travail...) comme régulateurs des dysfonctionnements, et que la fonction soit connue et reconnue, non comme un pis-aller, mais comme une sagesse. Nos semblables, étant différents, fabriquent des différends. Le système des relations et du langage peut lui-même les amplifier. L'aide d'un humain extérieur pour clarifier les confusions dans une relation et faire imaginer des solutions reconnaissant les besoins, semble relever du bon sens. Autre condition : que les médiateurs en question se reconnaissent et soient reconnus pour travailler non seulement au niveau des personnes, mais aussi au niveau des règles, des groupes et organisations lorsqu'elles sont aussi à la source du mal-être. Alors, de mal-être en mal-être, on ira vers des bien êtres à différents niveaux des structures sociales. Alors, la médiation serait effectivement réformiste, voire révolutionnaire."

Jacques Salzer

dans le conflit qu'elles vivent. Elles ont en commun de rétablir une forme d'équilibre dans le conflit, et de miser sur l'humanité et la créativité des personnes et des groupes pour sortir de la violence et construire la solution la plus juste aux conflits.

Par contre, l'action non-violente vise une modification du rapport de force alors que la médiation ne peut intervenir qu'entre des parties qui se reconnaissent a priori égales en existence et acceptent une médiation neutre. La médiation vise une forme d'impartialité alors que l'action non-violente est, forcément, partisane ou perçue comme telle par la partie adverse. Cependant, s'engager pour une cause ne doit pas amener à un aveuglement de la part de celles et ceux qui prennent parti et qui doivent conserver un esprit critique et une ouverture. L'action non-violente a, clairement, pour objectif un changement social vers plus de justice, de respect des droits de l'Homme, non vers plus de fanatisme.

La médiation peut également changer la société en profondeur, à certaines conditions. L'un de ses buts est de permettre au conflit d'exister. Elle représente cette assurance qu'il n'est pas indispensable de passer par la violence pour se faire entendre, que l'on peut transfigurer la violence, lui donner un nouveau visage qui est celui du conflit. En cela, elle est porteuse du même projet que l'action non-violente. Face à la colère d'un groupe social, face à une situation d'oppression qui ne change pas, faut-il privilégier la médiation ou l'action non-violente ? Ces deux approches apparaissent complémentaires, pouvant intervenir à des moments différents dans la gestion de crise et de conflits, mais ne pouvant se substituer l'une à l'autre.

Christian Le Meut

Source : Non-Violence Actualité

Adaptation RG

(1) "Où allons-nous ?", M-L. King, Ed. Payot, 1968, cité dans "Martin Luther King, contre toutes les exclusions", de Vincent Roussel, éditions Desclée de Brouwer.